

COMMUNE DE SANTENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 18 MAI 2009 Salle du Conseil Municipal à 20 h 30

PRESIDENT : Monsieur TUDELA Henri.

SECRETAIRE de SEANCE : Mme Yvette CHAPELLE.

PRESENTS : Mme BLONDAN Véronique, Mme CHAPELLE Yvette, Mme OLIVIER Rachel, Mme POULIN Annick,
M. COULON Serge, M. GIRARDIN Jacques, M. LEQUIN Antoine, M. MENAGE Michel, M. MARGUIN Michel, M. TUDELA Henri, M. UNY Guillaume.

EXCUSES : M. JOLY Michel, M. LEGROS Samuel, M. MILLARD Eric.

ABSENTS : -

POUVOIRS : M. JOLY Michel à Mme CHAPELLE Yvette.
M. LEGROS Samuel à M. UNY Guillaume.

DATE de la CONVOCATION : 07/05/2009

DATE de l’AFFICHAGE : 07/05/2009

Lecture du compte rendu de la séance du 26 mars 2009 par Yvette CHAPELLE. Le compte rendu n’appelle pas d’observations.

• COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Suite à la délégation attribuée au Maire afin de passer des marchés publics à procédure adaptée jusqu’à 45 000 € il est nécessaire de présenter au conseil municipal les décisions prises :

- Décision du 31 mars 2009 : Acquisition d’un véhicule Master attribué à BEAUNE AUTOMOBILE 78 route de Pommard 21200 BEAUNE pour un montant de 36 726,00 €HT.
- Décision du 2 avril 2009 : Travaux d’électricité de renforcement du poste « route de Chagny », Chemin sous le Seurre à Santenay attribué à SICECO 9 A rue René Char 21000 DIJON pour un montant de 19 295,63 €

- Décision du 10 avril 2009 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la convention de délégation de service public d'un espace d'hébergement, de restauration et de services touristiques à Santenay attribué à Affaires Droit Public Gare des Brotteaux 15 Place Jules ferry 69006 LYON pour un montant de 32 900,00 €HT.
- Décision du 12 mai 2009 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment « Espace associatif » en remplacement de l'actuel « Mille Club » attribué à JUHEL Jean-Pierre Architecte DPLG Urbaniste pour un montant de 18 000,00 €HT.

DELIBERATIONS

• PISCINE - SAISON 2009 : TARIFS, HORAIRES ET DATES DE L'OUVERTURE DE LA PISCINE :

Dans le cadre de la préparation de la saison piscine 2009, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur différents points :

- Tarifs de la piscine : le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs pour 2009.
 - ✓ Gratuit jusqu'à 6 ans. Accompagnement obligatoire par une personne de plus de 16 ans.
 - ✓ Enfants de moins de 12 ans : 1,50 €
 - ✓ Adultes : 2,50 €
 - ✓ Cartes abonnés 10 entrées enfants : 6,00 €
 - ✓ Cartes abonnés 10 entrées adultes : 16,00 €
 - ✓ Tarif accompagnateur : 1,50 €
 - ✓ Tarif camping adulte : 1,60 €
 - ✓ Tarif camping enfant : 0,60 €

- Horaires d'ouverture de la piscine :

La piscine municipale sera ouverte du **samedi 30 mai 2009 au dimanche 30 août 2009**.

Les heures d'ouverture de la piscine sont les suivantes :

- ❖ Du 30 mai au 1^{er} juin : de 10 h 30 à 20 h.
 - ❖ Du 2 juin au 3 juillet :
 - Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 11 h 30 à 14 h et de 16 h 30 à 20 h.
 - Mercredi, Samedi, Dimanche de 10 h 30 à 20 h.
 - ❖ Du 4 Juillet au 16 Août : du lundi au dimanche de 10 h 30 à 20 h.
 - ❖ Du 17 août au 30 août : du lundi au dimanche de 10 h 30 à 18 h 30.
 - ❖ De 9 h à 10 h 30 : la piscine sera uniquement ouverte aux personnes qui prennent des leçons de natation ou de plongée.
- Leçons : les horaires pour les leçons de natation sont uniquement de 9 h 00 à 10 h 30. Les maîtres nageurs gèrent eux-mêmes les leçons mais il doivent afficher clairement les tarifs des leçons de manière à informer les usagers de la piscine. Le nombre des entrées au cours de cette période sera dénombré.
 - Local sécurité : le local doit être libre d'accès à tout instant durant la période d'ouverture de la piscine. La gestion de la pharmacie de la piscine est assurée par Mme Véronique BLONDAN. Un cahier de soins sera tenu par tout intervenant à la piscine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide, de ne pas modifier les tarifs pour 2009 comme indiqué ci-dessus, de fixer la date d'ouverture de la piscine du 30 mai au 30 août 2009 aux horaires détaillées ci-dessus, de rappeler et préciser la gestion des leçons par les maîtres nageurs, de rappeler les consignes de sécurité et de la mise en place d'un cahier de soins pour le suivi et la gestion de la pharmacie.

- **DEMANDE DE SUBVENTION : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'UN ESPACE D'HEBERGEMENT, DE RESTAURATION ET DE SERVICES TOURISTIQUES SUR LA COMMUNE DE SANTENAY :**

La commune de Santenay a réalisé une étude de faisabilité et de programmation concernant la réalisation d'un espace d'hébergement, de restauration et de services touristiques sur la commune de Santenay.

Cette étude a permis de définir les fonctions précises du bâtiment en matière d'accueil, de service au public ainsi que le mode de gestion le plus approprié, la délégation de service public par affermage.

Il est proposé de réaliser ce projet qui débute dans un premier temps par la recherche d'un futur gérant de l'établissement. La commune de Santenay fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la convention de délégation de service public d'un espace d'hébergement, de restauration et de services touristiques.

Il est proposé de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Régional de Bourgogne.

- **DEMANDE DE SUBVENTION : ACQUISITION D'UN VEHICULE MASTER CHASSIS CABINE CONFORT :**

Il est proposé d'approuver le projet et l'acquisition d'un nouveau véhicule d'un montant de 36 726,00 € HT, de définir le plan de financement avec le concours financier du Conseil Général.

Plan de financement :

Montant HT de l'acquisition :	36 726,00 €
Subvention du Conseil Général :	1 000,00 €
Autofinancement de la commune :	35 726,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'approuver le projet d'acquisition d'un nouveau véhicule Master châssis cabine confort pour un montant de 36 726,00 € HT ; d'approuver le plan de financement ci-dessus ; de solliciter le concours financier du Conseil Général le plus élevé possible ; d'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

- **DEMANDE DE SUBVENTION : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DU TERRON ET DE LA PEURAINNE :**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux d'aménagement des bassins versants du Terron et de la Peuraine à Santenay. L'opération est constituée en marché unique de fourniture et pose de collecteurs d'assainissement pluvial et ouvrages hydrauliques.

Vu la délibération du 26 mars 2009 approuvant le programme des travaux d'aménagement des bassins versants du Terron et de la Peuraine à Santenay.

Plan de financement :

Montant estimatif HT des travaux :	813 928,89 €HT
Subvention Agence de l'Eau et Conseil Général (30 %) :	244 178,67 €
Autofinancement de la commune :	569 750,22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'autoriser le maire à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général le plus élevé possible pour la réalisation des travaux d'aménagement des bassins versants du Terron et de la Peuraine à Santenay, d'approuver le plan de financement de cette opération tel qu'il est présenté, d'autoriser le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette demande de subvention.

- **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION DE L'ESPACE D'HEBERGEMENT, DE RESTAURATION ET DE SERVICES TOURISTIQUES – LANCEMENT DE LA PROCEDURE - RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 26 MARS 2009 :**

Par délibération du 26 mars 2009, le conseil municipal a décidé de déléguer la gestion de l'espace d'hébergement, de restauration et de services touristiques dans le cadre d'une convention de délégation de service public, sous la forme juridique d'un affermage, d'approuver les orientations et caractéristiques essentielles de la future délégation de service public et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer et conduire la procédure de passation de la convention de délégation de service public.

Or, une procédure préalable doit être effectuée avant de délibérer sur le principe de la délégation de service public qui consiste à consulter le Comité Technique Paritaire pour avis.

Afin de respecter la procédure prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de procéder au retrait de la délibération du 26 mars 2009 concernant le lancement de la procédure de la délégation de service public de gestion de l'espace d'hébergement, de restauration et de services touristiques.

- **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION DE L'ESPACE D'HEBERGEMENT, DE RESTAURATION ET DE SERVICES TOURISTIQUES – ORGANISATION DES ELECTIONS DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS. RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 26 MARS 2009 :**

Par délibération du 26 mars 2009, le conseil municipal a décidé d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L 1411-5 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Or, une procédure préalable doit être effectuée avant de délibérer sur le principe et l'organisation de l'élection des membres de la commission qui consiste à consulter le Comité Technique Paritaire pour avis.

Afin de respecter la procédure prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de procéder au retrait de la délibération du 26 mars 2009 concernant l'organisation de l'élection de la commission d'ouverture des plis de la délégation de service public de gestion de l'espace d'hébergement, de restauration et de services touristiques.

Les points n° 7 et n° 8 inscrits à l'ordre du jour sont retirés car le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Côte d'Or, lors de sa séance du 7 mai 2009 a décidé de reporter le dossier de délégation de service public d'un espace d'hébergement, de restauration et de services touristiques à Santenay, à une réunion ultérieure dans l'attente de précisions sur le dossier.

- **ACQUISITION DE TERRAIN AU LIEU DIT « LES VAUX DESSOUS » :**

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition du terrain situé Rue des Sources au lieu dit « Les Vaux Dessous » en nature de pré, à l'angle de deux rues, situé entre deux zones déjà loties afin de permettre la constitution d'une réserve foncière,

Considérant l'estimation du service des domaines en date du 16 avril 2009 évaluant la propriété cadastrée section AC n° 96 d'une contenance de 1 ha 14 a et 08 ca à 331 000,00 € plus ou moins 10 % de marge de négociation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'acquérir au prix principal de 350 000,00 € la propriété située Rue des Sources au lieu dit « Les Vaux Dessous » à Santenay, cadastrée section AC n° 96 d'une superficie de 1 ha 14 a 08 ca, de dire que ce terrain est acquis en vue de constituer une réserve foncière, de dire que les frais d'acquisition de notaires et les frais annexes seront à la charge de la commune, d'autoriser M. le maire, ou à défaut le premier adjoint, à signer l'acte authentique à intervenir et tous autres documents, d'inscrire cette dépense au budget communal, de donner au maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A LA SAFER DE TERRAINS SITUES AU LIEU-DIT « SOUS LA ROCHE » ET AU LIEU-DIT « CHAMP PARMOIS » - APPROBATION :**

Dans le cadre de l'acquisition par la commune de Santenay de parcelles de vignes qui nécessitent une continuité dans l'exploitation de ces terrains, il est proposé de passer une convention de mise à disposition avec la Safer de Bourgogne.

Les terrains concernés sont les suivants :

- Lieu-dit « Champ Parmois » section AS n° 68 d'une surface de 28 a 92 ca,
- Lieu-dit « Sous la Roche » section BC n° 30 d'une surface de 39 a 17 ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'approuver la convention de mise à disposition pour une durée de 6 ans renouvelable une fois entre la commune de Santenay et la Safer de Bourgogne pour les terrains désignés ci-dessus, situés au lieu-dit « Sous la Roche » et au lieu-dit « Champ Parmois », d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition avec la Safer de Bourgogne.

- **AUTORISATION D'ACCES AUX DONNEES GEOGRAPHIQUES NUMERISEES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD :**

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences qui lui ont été transférées et notamment en matière d'assainissement, la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud souhaite pouvoir accéder aux données cadastrales de ses communes membres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'autoriser la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud à accéder aux données cadastrales numérisées de la commune de SANTENAY, données détenues par le Conseil Général de Côte d'Or, que M. Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DE PILOTAGE DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE PERISCOLAIRE :**

La compétence périscolaire sera transférée à la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud à compter du 1^{er} septembre 2009. Dans le cadre de ce transfert, il est proposé de désigner un représentant appelé à siéger au sein du Comité de Pilotage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de désigner M. Henri TUDELA, représentant au comité de pilotage dans le cadre du transfert de la compétence périscolaire. Mme Yvette CHAPELLE et M. Michel JOLY sont désignés suppléants.

- **MARIAGE - AUTORISATION D'UTILISATION DE LA SALLE SAINTE AGATHE :**

Monsieur Jérémy LOURDEL et Mademoiselle Sophie UNY ont sollicité la commune de Santenay afin que la célébration de leur mariage puisse se dérouler à la Salle Sainte Agathe et non à la Salle du Conseil de la Mairie en raison de la présence de personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'autoriser la célébration du mariage de Mademoiselle Sophie UNY et de Monsieur Jérémy LOURDEL à la Salle Sainte Agathe située près de la mairie afin de permettre l'accès aux personnes handicapées ou âgées pour assister à la cérémonie.

• **LISTE ANNUELLE DES JURES D'ASSISES - TIRAGE AU SORT SUR LA LISTE ELECTORALE**

Afin de permettre l'établissement de la liste des jurés d'assises, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir tirer au sort 3 noms de personnes sur la liste électorale de la commune de Santenay.

Il est procédé au tirage au sort ;

- 1 : n° 172 : Mme MOUTON née DERATS Simone
- 2 : n° 336 : M. LECLERC Romain
- 3 : n° 602 : M. LHERMIER Pierre

• **ELECTIONS EUROPEENNES DU 7 JUIN 2009 - ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE :**

Afin de permettre l'organisation des élections européennes et notamment la composition du bureau de vote, il est nécessaire de prévoir la tenue du bureau de vote par les élus ou des électeurs de la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'approuver l'organisation de la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 7 juin 2009.

QUESTIONS DIVERSES :

Néant

INFORMATIONS:

- ❖ Monsieur le Maire informe de la visite d'une maison en vente située Grande Rue en présence de M. Sonnet, le 20 mai 2009.
- ❖ Monsieur le Maire informe que la commune de Santenay présente sa candidature pour le programme Ecole Numérique Rurale.
- ❖ Monsieur le Maire informe les conseillers que les gestionnaires du camping ont transmis les documents demandés dans le cadre du contrat d'affermage.
- ❖ Présentation du nouveau panneau d'entrée de Santenay.
- ❖ Remerciement des associations (Association de Chasse, le Club de l'Amitié, les Restaurants du Cœur) pour l'attribution d'une subvention.
- ❖ Remerciement de la famille Borgeot suite au décès de M. et Mme Borgeot.
- ❖ Présentation du faire part de mariage de Nadège Millet.
- ❖ Information du tir d'un feu d'artifice le 23 mai 2009 dans le cadre d'un anniversaire.
- ❖ La date pour la réunion de préparation à la réunion PLU du 30 juin est fixée le lundi 15 juin à 20 h 30 à la mairie.

Fin de séance à 22 h 30.